

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 05 mai 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

### Spécialité MEDECINE CARDIOVASCULAIRE

#### AVIS FAVORABLE

(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ABDOULAYE HAROUNA	Balkissa
2	AGOSSA	Sègla Dognon Nicolas
3	BOUWE CHEUMO	Geraud Nicolas
4	FOFANA	Gaoussou
5	IMMOUNE	Sofiane
6	KPASSA	Moïse
7	MBANGA-NGOUME	Jean-Jacques
8	MOUAHA	Lionel louis
9	NZISABIRA	Linda Samantha
10	SAMOURA	Aly

**Cette liste est valable 18 mois.**

Mamoudzou, le 16 juillet 2025

Sergio ALBARELLO  
Directeur général de l'ARS Mayotte  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

